

Rapport N° 18

Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Victor Allamand et consorts intitulé « Pour le prolongement de l'allée de la Petite Prairie »

Nyon, le 20 mars 2017

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
La commission composée de Mmes Aline Angeli, Edyta Graf (en remplacement de M Sacha Soldini) Michèle Mieville et de MM Victor Allamand, Thierry Campiche (en remplacement de Mme F. Darbre Gubbins), Yves Gauthier-Jaques et Pierre Wahlen, Président et rapporteur a siégé le jeudi 1^{er} décembre au Service des Travaux, Environnement et Mobilité. M. Dominique Karlen était excusé.

En première partie, Mme la Municipale Roxane Faraut Linares et M. le chef de Service François Menthonnex ont répondu aux diverses questions de la commission. Qu'ils soient ici remerciés pour leur disponibilité.

Préambule

Compte tenu de l'engorgement du réseau routier et de l'augmentation continue de la population nyonnaise et par conséquent du trafic motorisé, le postulat de M. V. Allamand demande que la Municipalité réalise sans délai le tronçon de la RDU sur le territoire communal.

Contexte

De grande ceinture, c'est à dire de route de contournement de l'agglomération nyonnaise, la voirie s'est muée en Route de Desserte Urbaine (RDU), à laquelle est attaché non seulement le rôle de créer une liaison longitudinale capable d'absorber le trafic de transit entre Eysins et Prangins, mais aussi de desservir une nouvelle urbanisation le long de ce nouveau tracé.

Un chef de projet a été engagé en janvier 2013. En 2015, une présentation publique du projet a été faite en présence de deux conseillères d'Etat démontrant ainsi l'importance que les Autorités cantonales attachent à cette réalisation.

Une étude de faisabilité de l'ensemble a permis de confirmer le tracé. Un dossier est déposé au canton pour examen préalable de manière à fixer l'ensemble des alignements. Par ailleurs, l'urbanisation attachée à la desserte a fait l'objet de mandats d'études parallèles, en particulier sur le territoire de la Commune de Prangins.

La Municipalité souhaite une réalisation de la RDU en plusieurs étapes. Une première étape est d'ores et déjà réalisée (entre Eysins et le giratoire de la Gravette). Une deuxième étape entre le Giratoire de la Gravette et la Route de Saint-Cergue pourrait être rapidement mise en œuvre. Si le premier tronçon de cette étape se superpose à l'allée de La Petite Prairie, il s'agit de la prolonger jusqu'à la Route de Saint-Cergue. Au croisement avec le Nyon-Saint-Cergue, la Municipalité envisage de conserver le train en surface et de faire passer la RDU en tunnel au-dessous.

Enfin, la troisième étape permettra la liaison entre la Route de Saint-Cergue jusqu'à la route de l'Etraz (giratoire des Mûrettes)

Si la deuxième étape ne permettra pas de diminuer le trafic de transit en ville, elle permettra de le répartir sur plusieurs axes et de reporter une partie du trafic de la Route de Signy sur la route de Saint-Cergue.

En parallèle, il s'agit d'élargir le périmètre d'étude jusqu'aux jonctions autoroutières de Nyon et de Gland, elles aussi d'ores et déjà saturées.

Aménagement du tronçon jusqu'à la Route de Saint-Cergue

Le projet final prévoit l'aménagement de deux voies indépendantes et largement arborisées. Dans un premier temps, une seule voie (en double sens) sera réalisée. Son tracé se superpose au tracé actuel, avec la même organisation de la chaussée.

Ce tronçon s'inscrit dans un gabarit et des alignements d'ores et déjà en force depuis 2004. Il n'est pas colloqué en zone agricole mais en zone de verdure (sous la ligne à haute tension), ce qui permet de s'affranchir de la question des compensations des terres agricoles.

Il s'agira pourtant de faire une demande de permis de construire pour la route elle-même qui pourrait susciter des oppositions et par conséquent retarder le processus.

Au plus tôt, cette liaison pourra être réalisée en 2022.

Intersection avec le Nyon-Saint-Cergue

Le projet prévoit de faire passer la RDU sous le Nyon-Saint-Cergue. Un ouvrage provisoire (tunnel 1 x deux voies) sera réalisé permettant soit son agrandissement dans une deuxième étape (gabarit 2 x 2 voies indépendantes) ou sa démolition. Il est envisagé en effet d'inscrire dans les projets d'agglomération 3^{ème} génération la mise en tunnel du Nyon-Saint-Cergue dès la Levratte jusqu'à la Vuarpillière.

Aux questions de la Commission posées par écrit, la Municipalité répond qu'à ce jour il n'est pas prévu de déplacer la gare des Plantaz, ni de réaliser une nouvelle halte au niveau du quartier du Reposoir, ni de déplacer le P+R et sa desserte avec les lignes urbaines 802/803.

La Municipalité dans sa réponse indique en outre « *qu'un projet de halte du Nyon-Saint-Cergue est lié au développement de la frange urbaine côté Jura de la RDU et au projet de la RDU complète* »¹.

A noter que le développement de la frange urbaine côté Jura ne fait l'objet à ce jour d'aucunes planifications.

Prolongement jusqu'à la route de Duillier

A ce jour, aucune autorisation n'est délivrée pour réaliser la RDU au-delà de la Route de Saint-Cergue. Seule une étude de faisabilité chiffrée est réalisée. Au printemps 2017, les échanges de terrain avec l'Agroscope permettant le passage de la RDU devraient être finalisés. La dernière étape jusqu'au giratoire doit se réaliser en une seule fois. La Municipalité de Prangins s'opposerait à une étape intermédiaire jusqu'à la Route de Duillier.

Financement

Le statut de cette nouvelle route n'est pas encore défini. S'il s'agissait d'une route cantonale hors traversée, alors le Canton pourrait largement la financer. A ce jour, la répartition financière n'est pas encore connue. La première étape pourrait être partiellement financée par le DISREN (dispositif d'investissement solidaire régional).

Les pistes cyclables pourraient être financées dans le cadre des projets d'agglomération du Grand Genève.

Les coûts estimés de la liaison giratoire de la Gravette - Route de Saint-Cergue sont de l'ordre de 4 à 5 mio pour un total de 40 mio pour l'ensemble.

Conclusion

La Commission est convaincue de la nécessité de réaliser une liaison routière Eysins-Prangins. L'étape envisagée à l'horizon 2022, soit la liaison Giratoire de la Gravette-route de Saint-Cergue, si elle ne diminuera pas la charge totale de trafic, permettra de la répartir sur deux axes (Route de Signy et Route de Saint-Cergue) et de fluidifier autant que faire se peut l'entrée en ville.

Seule la dernière étape, soit la liaison entre la Route de Saint-Cergue et le giratoire des Mûrettes sur la Route de l'Etraz permettra de réduire, voire idéalement de supprimer le trafic de transit au centre-ville. Cela ne pourra être fait au mieux avant 2030.

La Municipalité va déposer prochainement une demande de crédit d'études pour la réalisation de la première étape. La Commission souhaite que cette demande de crédit inclue une réflexion sur la création d'une nouvelle halte au niveau du quartier du Reposoir et de sa liaison avec le P+R.

¹ Courriel de la Municipalité du 06.12.2016

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport municipal N° 18/2016 relatif à la réponse au postulat « Pour le prolongement de l'allée de la Petite Prairie » rédigé par M. le Conseiller Victor Allamand et consorts,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte du rapport municipal N° 18/2016 valant réponse au postulat « Pour le prolongement de l'allée de la Petite Prairie » rédigé par M. le Conseiller Victor Allamand et consorts.

La Commission :

Mmes
Aline Angeli
Edyta Graf
Michèle Mieville
MM
Thierry Campiche
Yves Gauthier-Jaques
Dominique Karlen
Pierre Wahlen, Président et rapporteur